

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL
PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

Lundi 26 SEPTEMBRE 2016
Salle du conseil de la Mairie de Mimizan

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents :16

Nombre de délégués représentés :0

Nombre de délégués suppléants présents :5

Nombre de votants : 16

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan

Etaients excusés :

Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES-GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature

Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-France	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan

Ordre du jour

1. Validation des précédents Comptes rendus du 6 avril 2016 et du 29 juin 2016
2. Présentations
 - des nouveaux membres de l'équipe : directeur Geoffrey BELHOUTE et de l'assistant et gestionnaire José SOARES
 - Tour de table rapide des membres du Comité syndical (identité, profession, mandats, délégation ou centres d'intérêt)
 - Présentation d'une actualité et/ou d'un sujet de préoccupation d'une intercommunalité aux prochains comités syndicaux
 - Tour des conseils municipaux
3. Retour sur le mois de juin
 - 22 juin : Assises Territoriales,
 - 29 juin : Conférence des Maires, Conseil de développement, Conseil Syndical
4. Actualité
 - Contrat de ruralité
5. Points thématiques :
 - LEADER,
 - circuits courts,
 - BD,
 - OCM,
 - NOMAD'
6. Points divers
 - Etat généraux ANPP

- Régularisation Pays
- Validation de la ligne de trésorerie

7. Questions diverses
8. Pot de départ de Mme TOURNIS

Présentation des nouveaux membres de l'équipe

Geoffrey BELHOUTE , Directeur

Formation

- Ingénieur de l'Enita en développement des territoires – *Puy de Dôme*

Expériences

- Agent de développement généraliste – PETR du Pays d'Othe – *Aube* (2012-2016)

José SOARES, Assistant administratif Et Gestionnaire LEADER

Formation

- IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires) - *Vienne*
- Master I de droit – *Indre-et-Loire*

Expériences

- Secrétaire Général Adjoint Sous-Préfecture Loir-et-Cher -2015-2016)
- Agent de gestion – Ministère de l'Agriculture *Loir-et-Cher* (2013-2014)

PRESENTATION D'UNE ACTUALITE ET/OU D'UN SUJET DE PREOCCUPATION D'UNE INTERCOMMUNALITE AUX PROCHAINS COMITES SYNDICAUX

Madame La Présidente propose :

Afin de rendre le comité syndical plus dynamique et afin de partager avec l'ensemble du territoire les différents projets communaux et intercommunaux, il est proposé lors de chaque comité syndical de donner la parole à un ou deux délégués pour présenter un projet de sa collectivité.

A chaque comité syndical, ils devront se porter volontaires pour la réunion suivante.

TOUR DES CONSEILS MUNICIPAUX

Dans le prolongement des Assises Territoriales, qui se sont déroulées le 22 juin dernier, l'équipe du Pays souhaite venir à la rencontre des élus des 23 conseils municipaux pour présenter le Pays Landes Nature Côte d'Argent et les actions menées. Nous nous appuyons sur la présentation faite lors des Assises (15 minutes de présentation, 15 minutes d'échanges avec les conseillers).

Le planning est en cours de construction. Les mairies n'ayant pas encore transmis les dates des prochains conseils municipaux sont invitées à nous les envoyer.

CONTRAT DE RURALITE

La circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin, précise les modalités de mise en œuvre des contrats de ruralité, annoncés par le Premier ministre lors du 3e comité interministériel aux ruralités.

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Les contrats de ruralité sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Les projets inscrits dans ces contrats pourront être cofinancés à la fois avec ce nouveau contrat et les volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), le LEADER, etc.

Grâce aux travaux déjà réalisés ces derniers mois (candidature LEADER, SCoT, CTU), le dossier à envoyer pour bénéficier de ce contrat de ruralité est quasiment établi et il restera au Pays de référencer les futurs projets des communes et des communautés de communes dans les différents axes. Suivant la décision du comité syndical, le dossier serait à envoyer au plus tard fin 2016 et serait signé en juin 2017.

Les élus du Conseil souhaitent en savoir plus : sur quels projets ? Sur quels critères ? Quel serait le bonus ? Sur quels fonds ?

Une lettre d'attention sera réalisée pour signifier notre intérêt sur une candidature potentielle et nous permettre d'être suivi par la préfecture pour connaître les détails.

PIECE JOINTE : Mode d'emploi du Contrat de Ruralité.

LEADER

La convention a été signée le 25 juillet dernier. Le territoire est officiellement engagé dans la phase opérationnelle du programme. Une présentation sera réalisée par l'animatrice LEADER.

Point sur le calendrier :

- **19 septembre 2016 : 1^{er} Comité de programmation et 1^{er} projet sélectionné** : la maison de santé pluriprofessionnelle de Mimizan
- **03 octobre 2016** : groupe de travail « Communication LEADER » _ 09h30_Salle de Réunion de la CC de Mimizan
- **14 novembre** : groupe de travail « rédaction appel à projet redynamisation des bourgs/centres-bourgs »
- **Fin novembre/Début décembre** : soirée « coopération LEADER » en présence d'autres territoire LEADER
- **15 décembre 2016** : Comité de programmation LEADER

PIECE JOINTE : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

INGENIERIE 2015 :

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical réuni le 23 octobre 2014 a décidé d'être candidat au programme européen LEADER afin de le préparer et de le mettre en œuvre, la présidente propose le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, animateur de l'opération.

En 2015, il est question de finaliser la candidature, de préparer le conventionnement avec l'ASP et la Région, de mettre en œuvre le programme, de renseigner les porteurs de projet potentiels, de communiquer auprès des acteurs du territoire et de mobiliser les membres du Groupe d'Action Locale tout au long de la programmation, en liaison avec les partenaires telle que la Région.

Pour ce faire, Madame La Présidente présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant (HT.)	RECETTES	Montant (HT)	%
Ingénierie LEADER	36 400	Région Nouvelle Aquitaine	9 250 €	24,34%
Frais de déplacement	1 000	LEADER	20 140 €	53,00%
Fonctionnement	600	Autofinancement Pays	8 610 €	22,66%
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	38 000 €	TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	38 000 €	100%

Mme La présidente propose :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser la présidente à solliciter le Conseil Régional au titre du FEADER 2015 et au titre de la politique contractuelle sur la base du plan de financement ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité.

INGENIERIE 2016 :

Madame la Présidente rappelle que le programme européen LEADER demande une ingénierie spécifique et également le fonctionnement lié à l'animation du programme.

En 2016, il est question de finaliser le conventionnement avec l'ASP et la Région, de mettre en œuvre le programme, de renseigner les porteurs de projet potentiels, de communiquer auprès des acteurs

du territoire et de mobiliser les membres du Groupe d'Action Locale tout au long de la programmation, en liaison avec les partenaires telle que la Région.

Pour ce faire, Madame La Présidente présente le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant (HT.)	RECETTES	Montant (HT)	%
Animateur	38 000 €			
Salaire Gestionnaire	12 500 €	Région Nouvelle Aquitaine	9 500 €	14,85%
Frais de déplacement	3 000 €	LEADER	33 909 €	53,00%
Fonctionnement (fournitures, loyer, ...)	8 080 €	Autofinancement	20 571 €	32,15%
Communication	2 400 €			
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	63 980 €	TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	63 980 €	100%
TOTAL TTC	66 600 €			

Mme La présidente propose :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser la présidente à solliciter le Conseil Régional au titre du FEADER et au titre de la politique contractuelle sur la base du plan de financement ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité.

FRAIS DE DEPLACEMENT PRESIDENT, VICE-PRESIDENT ET DES MEMBRES DU GAL :

Mme La présidente propose :

Article 1 : Objet : Lors du Comité de programmation LEADER du 25 avril 2016, Monsieur Guillaume RIFFAUD ET Monsieur Stéphane REZEK ont été élu respectivement Président et Vice-président du GAL Pays Landes Nature Côte d'Argent. Dans ce cadre, les frais de déplacement (kilomètres fait avec leur voiture, repas, transport en commun, avion, train, ...) de ces derniers ainsi que ceux des autres membres du comité de programmation (cf annexe 3 de la convention LEADER) liés aux missions confiées seront remboursés par la structure Pays. Les frais seront pris en compte à partir de l'élection du 25 avril 2016.

Article 2 : Conditions : Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Landes Nature Côte d'Argent s'engage à rembourser les frais de déplacement sous les conditions prévues par la délibération du Comité Syndical du 2 février 2016.

Délibération votée à l'unanimité.

CIRCUITS COURTS

Sarah Rivière expose les contours de son étude sur les circuits courts avec deux principales thématiques : approvisionnement de la restauration collective et le système de commercialisation des produits locaux et/ou biologiques. Le retour sur la restauration collective est excellent, celui des agriculteurs est plus mitigé. En effet seulement une vingtaine de réponses au questionnaire ont pu être recueillis.

Par ailleurs Sarah Rivière a souligné la problématique du foncier dans le contexte de révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU). Pour finir, elle informe de la mise en place d'une journée découverte d'une restauration collective alliant produits locaux et biologiques.

Sarah RIVIERE prendra contact avec les mairies du territoire pour faire un point avec leurs représentants.

Afin de poursuivre le diagnostic, de suivre l'évolution du travail des étudiants de l'université de Bordeaux Montaigne, de réaliser la restitution en fin d'année et transmettre les propositions aux producteurs, il est proposé de prolonger le contrat de Sarah RIVIERE pour une durée de 3 mois soit jusqu'à fin janvier 2017, ce qui porterait la durée totale de la mission à 7 mois.

Concernant les conséquences financière de l'opération, cela porterait le coût total de 19 050€ à 27 550 €, financé à 80%. Cela donnerait donc un autofinancement passant de 4 000€ à 5510€.

RESUME DE LA PROPOSITION		
	COUT TOTAL	AUTO-FINANCEMENT
INITIALEMENT 4 MOIS DE CDD	19 050 €	4 000 €
7 MOIS	27 550 €	5 510 €

Madame la Présidente propose :

- De valider la proposition de prolongement du CDD de Sarah RIVIERE de 3 mois et de modifier l'indice majorée de 321 à 382
- D'autoriser Madame la présidente à signer le contrat ainsi que les avenants éventuels

Délibération votée à l'unanimité.

Bande dessinée

207 BD vendues en 2016

87 en préachat à 10€ dont 25 à l'association des Amis de Bourricos, et 30 au musée de sanguinet

87 en dépôt vente à 13,90€ dont 35 à l'OT de Biscarrosse, 11 à l'OIT de Mimizan

33 ventes directes

Il reste 2 800 ouvrages au Pays.

Plan de Financement de la BD interactive			
DEPENSES		RECETTES	
Dénomination	en € TTC	Origine	Montant
LOT 1 édition	35 439,98 €	Département	14 598,30 €
LOT 2 Films	19 990,80 €	Région	48 246,50 €
LOT 3 Numérique	20 949,00 €	Vente 2015	10 662,30 €
Médiation	1 631,43 €	Vente 2016	2 439,90 €
Communication	4 221,81 €	Autofinancement	6 286,02 €
TOTAL	82 233,02 €	TOTAL	82 233,02 €

OCM

Le 29 juin dernier, le Comité de Pilotage a alloué 48 000€ de subventions.

A Uza, le 29 juin au soir, les entreprises aidées ont reçues un chèque factice avec les subventions accordées.



Depuis le démarrage de l'opération, 18 entreprises ont été aidées. 9 sur Côte Landes Nature (Castets, Léon, Lit et Mixe, St Julien en Born), 6 sur Grands Lacs (Parentis, Sanguinet) et 3 sur CdC Mimizan (2 Pontenx et 1 Mimizan).

Il reste 3 enveloppes :

- 80000€ pour les investissements matériels
- 6800€ pour les plus de 55 ans
- 15000€ pour les restaurants dans les communes de moins de 2000 habitants.

NOMAD' : voir le Powerpoint

PIECE JOINTE PWP NOMAD

ETAT GENERAUX DE L'ANPP (ASSOCIATION NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

L'ANPP organise les 7 et 8 novembre 2016 à Bordeaux leurs Etats Généraux avec pour thème : « Pays et Pôles : Leviers de l'innovation territoriale ». L'ensemble de l'équipe du Pays sera présente durant les deux jours.

Programme du séminaire : <http://anpp.fr/egpp/programme/>

Il est proposé de présenter NOMAD' et la BD interactive au concours du trophée de l'innovation lors de cette manifestation. Les dossiers de candidature sont à déposer avant le 9 octobre.

SUBVENTION COS – PRÉCISIONS SUR LES COMPOSANTES DE LA MASSE SALARIALE PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21,
Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du 6 septembre 2013 fixant le taux de subvention au comité des œuvres sociales (C.O.S) à 0.95% de la masse salariale,
Considérant la nécessité de préciser les composantes de la masse salariale prises en compte pour le calcul de la subvention versée au C.O.S,

Mme La présidente propose :

DE PRÉCISER les composantes de la masse salariale prises en compte pour le calcul de la subvention comme suit :

- Pour les agents de droit public, titulaires ou non titulaires, il s'agit du **Traitement de base indiciaire, du Supplément Familial de Traitement et de la Nouvelle Bonification Indiciaire**
- Pour les agents de droit privé, il s'agit de la **rémunération de base**.

Délibération votée à l'unanimité.

TELETRAVAIL

Madame la Présidente rappelle que le télétravail est une forme d'organisation du travail qui permet à l'agent de travailler ailleurs que dans son service ou ses locaux habituels, de manière régulière et volontaire, grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'agent peut donc travailler chez lui ou dans un autre local professionnel.

Il est proposé à tout agent du Pays Landes Nature Côte d'Argent, fonctionnaire ou contractuel, d'avoir la possibilité d'exercer une partie de son activité en télétravail, si cette activité peut être réalisée à distance, aux moyens d'outils informatiques.

La part de temps de travail réalisée en télétravail est de 3 jours maximum par semaine, soit au minimum 2 jours de travail dans les locaux de l'administration. Cette part peut être calculée sur une base mensuelle. L'agent peut donc travailler plus de 3 jours en télétravail certaines semaines, mais il doit être dans les locaux au moins 8 jours dans le mois.

La part de télétravail peut être supérieure à 3 jours si l'état de santé de l'agent le justifie, et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail. Cette dérogation est valable au maximum 6 mois. Elle est renouvelable une fois, après avis du médecin.

L'agent en télétravail bénéficie des mêmes droits et est soumis aux mêmes obligations que les agents travaillant sur leur lieu d'activité habituel. Une visite du CHSCT peut être effectuée à son domicile, mais uniquement avec son accord.

Mme la Présidente propose :

- d'autoriser les agents à télétravailler
- d'autoriser la présidente à élaborer des arrêtés individuels pour formaliser le télétravail de chaque agent

Délibération votée avec une abstention (Monsieur Dorville).

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Madame la Présidente rappelle que la convention que le PETR du Pays a passée avec le Crédit Agricole d'Aquitaine pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à son terme le 19 novembre 2016.

Elle propose de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses de l'année 2016. Elle négociera avec les différentes banques Crédit Agricole d'Aquitaine du Crédit Mutuel Midi Atlantique et de la Caisse d'Épargne Aquitaine, Poitou Charente.

Proposition au 13/09/2016

Banque	Taux référence	Commission	Taux	MARGE	Tx global	Com de non utilisation
LIGNE DE TRESORERIE ACTUELLE :						
Crédit Agricole	EURIBOR 12 M	140 €	0.140	0.8	0.940	0
PROPOSITION 2016-2017						
Crédit Mutuel	PAS DE PROPOSITION CAR NON CONCURRENTIELLE					
Crédit Agricole	EURIBOR 12 M	140 €	-0.057 %	0.62	0.563	0

Caisse D'épargne	EURIBOR 3M	140 €	0 % (variable)	0.60 %	0.60 %	0.15 % (210€/mois)
------------------	------------	-------	-------------------	--------	--------	-----------------------

Madame La Présidente propose :

Article 1. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le Pays Landes Nature Côte d'Argent décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, une ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant maximum de 140 000 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 140 000 €, Durée : 12 mois, Index de tirage : EURIBOR 12 M, Taux : -0.057 %, Marge : 0,62 %, Commission d'engagement : 140 euros, Commission de non utilisation : 0

Article 2. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale du Crédit agricole d'Aquitaine.

Article 3. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Délibération votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La Présidente
Madame Hélène LARREZET